

EGALITÉ DES SALAIRES ENTRE FEMMES ET HOMMES

CE QUE VOUS DEVEZ ENTREPRENDRE

L'AUTOÉVALUATION

A réaliser entre le 01.07.2020 et le 30.06.2021:

si vous avez plus de 100 employés au 01.01.2020 si vous avez plus de 100 employés au 01.01.2021.

Elle doit être fondée sur une méthode scientifique du type Logib.

Elle doit s'appliquer sur la population complète des employés de l'organisation hors apprentis Elle doit s'appliquer sur la rémunération totale perçue.

L'AUTOÉVALUATION S'APPUIE, POUR CHAQUE EMPLOYÉ, SUR SES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES ET CELLES LIÉES À SON POSTE DE TRAVAIL.

LA VÉRIFICATION

La vérification de l'autoévaluation doit avoir lieu dans un délai d'un an après la fin de l'autoévaluation.

La vérification doit être réalisée par des réviseurs agréés ayant suivi une formation sur la vérification formelle des analyses de l'égalité des salaires.

L'autoévaluation devient une analyse de l'égalité salariale vérifiée sur la forme.

Et doit répondre à 5 exigences :

Le délai
La méthode
La population
Les données salariales
Les données caractéristiques

LA COMMUNICATION

La communication aux employés du résultat de l'analyse vérifiée doit avoir lieu dans un délai d'un an après la fin de la vérification.

